

Commune
de
CHAUMONT-GISTOUX



Secrétariat

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL*

Mesdames,
Messieurs,

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L.1122-13, paragraphe 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer, pour la première fois, à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

**Le 17 février 2020 à 20 heures 00 à la Maison Communale – Salle des Mariages,
rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27/01/2020
2. Communications

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Motion "Commune hospitalière" - Demande de X. Deutsch (Conseiller communal)

BUDGET ET FINANCES

4. Budget communal 2020 - Délégation du Conseil communal au Collège communal de ses pouvoirs en matière de passation et de conditions de marchés, de travaux, de fournitures ou de services pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Commune dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire - Décision
5. Approbation du Budget du CPAS et la note de politique générale pour l'année 2020

SERVICE JURIDIQUE - PATRIMOINE

6. PUR/15.02 Rue Fontenelle - Cession d'une bande de terrain à la Commune

QUESTIONS - RÉPONSES

7. Questions - Réponses

SEANCE A HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT - ATL

8. Décision - Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13/26 périodes/semaine du 03 au 07/02/2020 - Ratification.
9. Décision - Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice primaire et maternelle à titre temporaire à raison de 02 périodes/semaine supplémentaires (augmentation d'attribution) - Ratification.
10. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecole communale de Gistoux - Augmentation de cadre en maternelles - désignation (augmentation d'attributions) d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 13 périodes/semaine - Ratification.
11. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant (ouverture de cadre) à raison de 13/26 périodes/semaine du 22/01/2020 au 30/06/2020 - Ratification.
12. Décision - Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine du 09 au 15/01/2020 - Ratification.
13. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 20/26 périodes/semaine du 10 au 17/01/2020 - Ratification.
14. Décision - Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 18 périodes/semaine du 16/01 au 28/02/2020 - Ratification.

SERVICE JURIDIQUE - PATRIMOINE

15. Autorisation d'ester en justice - Conseil d'État

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance :

Le Directeur Général f.f.,

Le Bourgmestre,

C. THIBOU



L. DECORTE